

**CONSEIL MUNICIPAL DU 20 février 2016**  
**Compte-rendu de séance et extraits des délibérations prises**

La séance a débuté à 10 heures 35 sous la présidence de Monsieur LOUDET, Maire. Ce dernier a constaté que le quorum était atteint et que l'assemblée pouvait délibérer. Madame HEGUY a été proposée secrétaire de séance et a accepté.

*Étaient présents* : Maurice LOUDET, Maryvonne HEGUY, François LICKEL, Jean-Louis FOGGIATO, Joël FRITZ, Philippe SOLAZ, Karine MEDOUS, Nicole BOUBEE, Christel CARRIERE, Jean ADOUE.

*Étaient représentés (absents ayant donné procuration)* : Nadine BAZERQUE, procuration à Maryvonne HEGUY ; Franck BAZERQUE, procuration à Mme MEDOUS ; Éric GARDES, procuration à Monsieur LOUDET (13 Suffrages).

*Absentes excusées* : Béatrice PENE, Sophie MUR.

**1. Appréciation du caractère d'urgence de la séance du Conseil Municipal. Approbation**

Monsieur le Maire a expliqué les raisons de cette réunion convoquée dans un délai retreint de un jour et a demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le caractère d'urgence des points de l'ordre du jour. Les raisons évoquées portaient sur la nécessité de remplacer en urgence la chaudière de l'école (avant la rentrée des vacances d'hiver) et de voter les crédits d'investissements nécessaires. A cet égard, Monsieur le Maire a expliqué qu'il souhaitait prendre l'avis du Conseil Municipal sur les différentes solutions techniques proposées. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers ayant pris part au vote, a approuvé le caractère d'urgence des points à traiter à l'ordre du jour. Monsieur ADOUE n'a pas participé au vote.

**2. Remplacement de la chaudière de l'école primaire. Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire a fait part au conseil municipal de la consultation faite en urgence (2 jours) pour remplacer la chaudière de l'école. Trois solutions techniques ont été proposées :

1. Remplacement de la chaudière par une chaudière fioul d'occasion : cette solution a été écartée compte de l'aléa qu'elle comportait en terme de fiabilité de l'installation.

2. Pose d'une chaudière au gaz à condensation : cette solution a été écartée compte de l'aléa qu'elle comportait en terme de délais de réalisation.

3. Remplacement du corps de chauffe de la chaudière avec récupération du brûleur fioul existant par un corps de chauffe sur lequel un brûleur gaz pourra s'adapter à l'avenir. Cette solution a été retenue compte tenu des raisons suivantes :

- La cuve fioul de 5000 l vient d'être remplie du fait de la tarification actuelle du fioul ;
- Possibilité de changer de source d'énergie à l'avenir ;
- Simplicité de cette solution technique garante du respect des délais ;
- Récupération du brûleur fioul existant, changé depuis moins d'un an.

Deux entreprises ont présenté des offres avec cette solutions technique. Le conseil municipal a émis une avis favorable pour choisir l'offre de l'entreprise SEDB, moins-disante sur la solution de base.

**3. Prise en charge de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2016**

Monsieur le Maire a rappelé les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation doit préciser le montant de ces dépenses et l'affectation des crédits. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a autorisé de mandater les dépenses d'investissement 2016 dans la limite des crédits repris ci-dessus, et ce, avant le vote du budget primitif 2016.

Budget Principal Commune. Crédits ouverts au tire de l'exercice 2016 : 117 200 € affectés comme suit :

- Chapitre 21 : 45 200 € (budget principal commune) ;
- Chapitre 23 : 72 000 € (budget principal commune)

Budget Services des eaux. Crédits ouverts au tire de l'exercice 2016 : 14 600 € affectés comme suit :

- Chapitre 20 : 4 600 € (budget Régie de l'eau) ;
- Chapitre 21 : 10 000 € (budget Régie de l'eau) ;

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire a levé la séance à 11 h 30

  
**AFFICHÉ Le 29 FEV 2016**  
**RETIRÉ Le 19 AVR. 2016**

Le Maire,  
La Barthe de Neste, le 25/02/2016